

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Palmarès de la Cuvée 2016 du Conseil Départemental

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte du palmarès 2016 de la Cuvée du Conseil Départemental tel qu'indiqué dans le rapport.

La dépense correspondant à la commande auprès de chaque producteur sélectionné d'un montant total de 32 422,80 € sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 011, fonction 928, article 60623-1, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée